

Plate-forme intersectorielle « Bien être et Qualité de vie » du sud de l'entre Sambre et Meuse (PISESEM)

Charte d'engagement

Le présent document a pour objectif de définir le cadre dans lequel les organismes partenaires s'engagent.

Il est exposé et convenu ce qui suit

Objet :

La plate-forme (PISESEM) a pour objet prioritaire de contribuer au développement du bien-être et de la qualité de vie des habitants du sud de l'entre Sambre et Meuse par une démarche intersectorielle dans une perspective de cohésion sociale, de développement local durable, de réduction des inégalités sociales de santé.

Dans ce cadre, nous nous référons aux concepts et définitions suivants :

Qualité de vie : l'OMS définit en 1994 la qualité de vie comme « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* »

Territoire du sud de l'entre Sambre et Meuse,

La zone d'action de la plate-forme se situe au sud de l'entre Sambre et Meuse sur un territoire regroupant 12 communes (Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Couvin, Doische, Florennes, Froidchapelle, Momignies, Philippeville, Sivry-Rance, Viroinval, Walcourt).

Il s'agit d'un territoire géographique cohérent « vécu » qui partage des « convergences de réalités » sur le plan de la mobilité, sur le plan scolaire, sur le plan de l'accès à l'emploi, sur le plan de l'accès aux soins,...

Il présente notamment les caractéristiques suivantes :

- Un espace enclavé et isolé, marqué par la ruralité et le tourisme avec une grande richesse du patrimoine culturel et environnemental (naturel),
- Des spécificités organisationnelles (cadre administratif et politique écartelé : deux arrondissements, deux provinces, deux zones TEC, trois zones de police, ...) qui font que sur ce plan, le territoire défini n'a pas d'existence propre. Ces difficultés se vivent aussi sur l'espace transfrontalier avec la présence de trois départements français (Nord, Aisne et Ardennes) relevant de trois régions différentes (Nord-pas de Calais, Picardie et Champagne-Ardenne)
- Un profil socio-économique marqué par le revenu, l'état de santé, l'emploi, le logement...

Démarche intersectorielle

L'intersectorialité : forme particulière de concertation, l'action intersectorielle réunit des partenaires provenant de plusieurs secteurs (santé, culture, politique, éducation, etc.) pour agir sur une même problématique. Cette approche holistique résulte de « l'évidence qu'on ne peut résoudre des problèmes de plus en plus complexes en faisant appel à un seul champ de compétence ».

L'intersectorialité favorise le décroisement, l'élargissement du cadre de référence, la mise en commun de ressources diversifiées, la coordination des actions menées au sein des différents secteurs, la diffusion de messages cohérents (source : www.sacopar.be/reperes/glossaire.php)

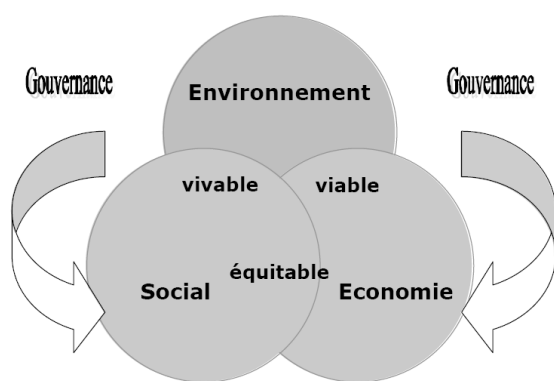
Cohésion sociale

Dans le cadre des Plans de Cohésion Sociale subventionnés par la Région Wallonne, la cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. (Source : <http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/PCSlegislation>)

Développement durable

Le rapport Brundtland (1987) définit le développement durable de la manière suivante : c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs

Interactions entre les 3 piliers



Inégalités sociales de santé

Différences d'état de santé importantes et évitables entre des personnes appartenant à des groupes sociaux différents. Elles concernent toute la population selon un gradient social qui augmente régulièrement des catégories les plus favorisées aux catégories les plus défavorisées (source : <http://www.inegalitesdesante.be/glossaire.php>)

Mandat

La plate-forme se veut un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et d'initiatives pour les personnes et les organisations issues de tous les secteurs qui souhaitent contribuer au bien-être et à la qualité de vie dans une logique partenariale et participative.

Objectifs :

- Identifier et fédérer les acteurs locaux (personnes et organisations) intéressés par le projet de la plateforme,
- Capitaliser, partager et valoriser les informations relatives aux diagnostics réalisés dans les différents secteurs pour développer une vision prospective du territoire,
- Identifier les enjeux à venir sur le territoire et faire émerger et encourager les idées et projets innovants touchant à ces enjeux,
- Valoriser les réalisations (un effet « caisse de résonance » : visibilité et reconnaissance à plus grande échelle, meilleure diffusion de l'information, association positive à une démarche symbolisant le dynamisme, la collaboration et la mobilisation d'un territoire...)
- Interpeller et mobiliser, au-delà du territoire, les acteurs qui influencent son développement

Les moyens :

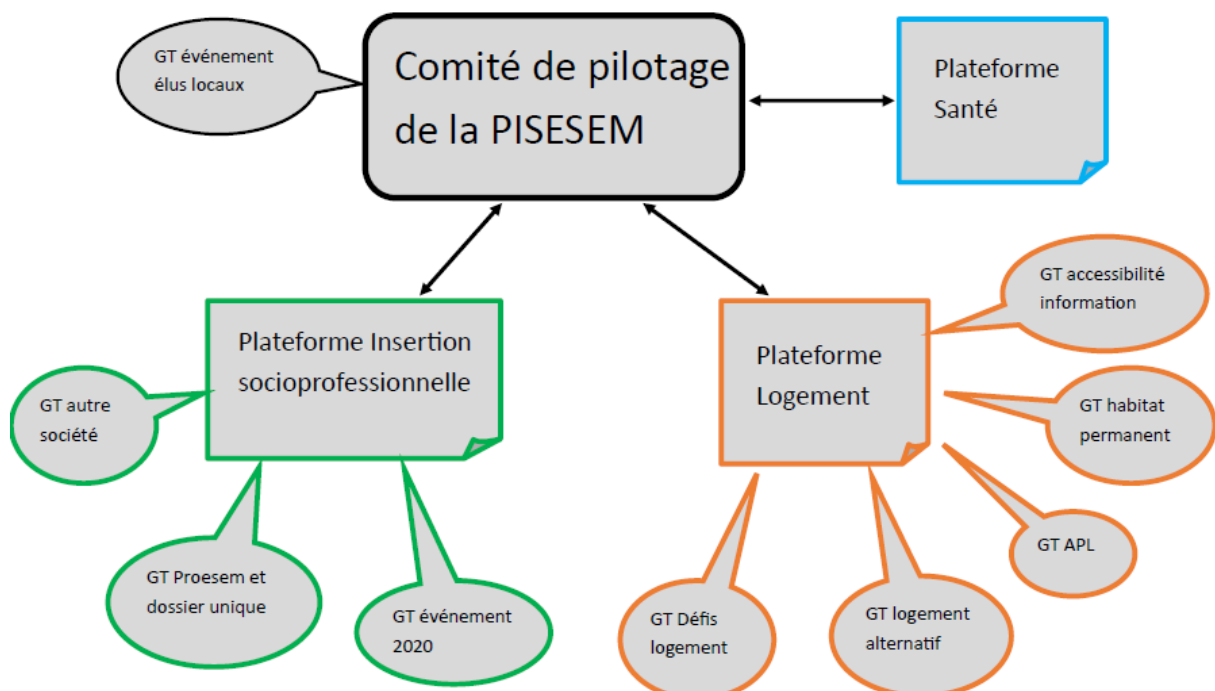
- la mise en commun des ressources, des connaissances et de l'expertise de chaque secteur,
- la recherche de subventions ponctuelles auprès du secteur public et du secteur privé, pour la réalisation de projets,
- la connexion entre réseaux, via l'appartenance des membres de la plate forme à différents réseaux existants
- la mise en place d'initiatives de mobilisation et d'information (site Internet, journées de réflexion, groupes de travail...).
- le maillage des institutions avec une capacité de réaction et de mobilisation.

Structure :

Dans le cadre du fonctionnement de la plate-forme, nous distinguons 3 types d'engagement, qui implique de reconnaître et de travailler dans la philosophie du cadre de travail défini par la présente charte :

- Un engagement au niveau du **comité de pilotage** dont l'objet est de partager une vision collective du territoire, de définir les lignes directrices et les priorités et de soutenir les actions de la PISESEM. Dans sa composition, ce comité d'orientation stratégique veille à assurer une diversité des secteurs d'activités représentés en son sein. Il se réunit quatre fois par an.
- Un engagement au niveau des plateformes thématiques (= assemblée plénière des acteurs impliqués dans les groupes de travail de la thématique) dont l'objet est de définir collectivement les priorités thématiques, d'organiser l'échange d'informations sur l'état d'avancement des groupes de travail et d'apporter son soutien à la mobilisation des ressources.
- Un engagement au niveau des **groupes de travail** dont l'objet est d'organiser les événements thématiques, de réaliser les actions concrètes (sur base du mandat délivré par la plateforme thématique), de mobiliser les ressources locales, de rechercher des subventions. Les groupes de travail définissent en interne le rythme de travail à adopter.

Schéma des groupes actuellement actifs (ce schéma peut évoluer en fonction de l'apparition ou de la disparition de certains groupes)



Engagement

1. Chaque organisme partenaire, signataire de la présente charte, qui participe au comité de pilotage de la « plate-forme intersectorielle - Bien-être et qualité de vie - du sud de l'entre Sambre et Meuse », tel que défini ci-dessus, s'engage à désigner une personne représentant cet organisme, et/ou un secteur d'activité, au sein de la plate-forme intersectorielle

2. Ce représentant a pour tâches :

- de participer aux réunions du comité de pilotage
- de participer aux plateformes thématiques et/ou aux groupes de travail en fonction de ses possibilités et de ses compétences
- de faire des propositions de projets, d'actions, d'améliorations du fonctionnement
- de soutenir la dynamique de la plate-forme intersectorielle.
- de s'engager à promouvoir au sein de sa propre organisation les objectifs de la plateforme.

3. Les décisions concernant l'évolution de la plate-forme et les projets qui en découlent sont prises en concertation avec l'ensemble des organismes présents au sein du comité de pilotage (en cas de vote, la décision est prise à la majorité simple des personnes présentes)

Durée

Cette charte est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Une nouvelle période de travail sera proposée après évaluation du projet.

Conditions de sortie

Chaque organisme est libre de se retirer du projet « plate-forme intersectorielle - Bien-être et qualité de vie - du sud de l'entre Sambre et Meuse », en prévenant préalablement le comité de pilotage par écrit

Signatures

Organisme :

Coordonnées :

Personne mandatée :

Nom et signature du responsable